

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 15 OCTOBRE 2018 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-huit, le LUNDI 15 OCTOBRE, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE –

Jean-Luc DELLIERE - Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE — Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absentes excusées :

Thérèse LETOURNEAU DORGERE ayant donné pouvoir à François BERROU

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à Aurélie VULLO STIENNE

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON

Secrétaire : Michel BOUILLON

Sans observation, le compte rendu de la séance du lundi 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

| | |
|--|---|
| QUESTION 1 Délib 2018-09-71 | PROJET AMENAGEMENT CHEMIN DES BROSSES : REDUCTION DE L'ALEA INONDATION PROJET DE CONTOURNEMENT DU PLAN D'EAU DE MORFELON |
|--|---|

Monsieur Nicolas BOILEAU, technicien du Syndicat de Bassin du Vicoin, invité à la séance du Conseil Municipal a présenté les études de deux projets situés sur le site des Brosses :

1 – Réduction de l'aléa inondation :

L'objectif de cette étude réalisée par le cabinet Hydro Concept, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de Bassin du Vicoin, est de définir les débits ainsi que de proposer la solution d'aménagement pour empêcher la submersion en eaux pluviales de la voirie communale et d'une habitation.

Les travaux pourraient consister à la modification du busage en amont , un dévoiement du ruisseau sur la propriété riveraine nécessitant une acquisition d'une bande de terrain, la reprise de la voirie, la création de 2 à 3 emplacements de stationnement en compensation de l'espace de croisement sur lequel le stationnement sera interdit et la réalisation d'une passerelle pour l'accès à la prairie des époux FOUILLEUL et au futur terrain du projet de contournement du plan d'eau de Morfelon.

Le coût de ces travaux de l'ordre de 54 000 € HT reste à affiner. La maîtrise d'ouvrage serait assurée par le Syndicat de Bassin du Vicoin avec une prise en charge par la commune de l'aménagement de la voirie estimé à environ 30 à 35 000 € HT.

2 – Restauration écologie du ruisseau du Coudray et contournement du Plan d'Eau de Morfelon

Il est rappelé l'étude de 2012 réalisée par le cabinet SARL RIVE de continuité écologique du ruisseau du Coudray par la création d'un bras de contournement du plan d'eau de Morfelon et ainsi classer celui-ci en « eaux closes».

Les travaux consistent à la création du bras de contournement : ruisseau avec dépressions humides, grille amont/aval , l'aménagement d'un ouvrage de surverse, de vidange, de passerelles de passages piétons et véhicules et l'aménagement de cheminements piétons.

Monsieur le Maire précise que :

-les échanges avec les époux FOUILLEUL pour l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de ce projet sont sur le point d'aboutir.

-le coût de ces travaux était estimé à l'époque à la phase projet entre 81 000 et 93 000 € HT (hors acquisition foncière) avec un financement à hauteur de 80 % dans le cadre de son inscription par le Syndicat de Bassin du Vicoin au Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2015 – 2019. La participation financière de la commune était de l'ordre de 23 700 à 25 000 € HT selon le scénario.

Aussi après exposé de ces deux projets le Conseil Municipal considérant :

Projet 1 – Réduction de l'aléa inondation :

-la nécessité de réaliser les travaux de gestion des eaux pluviales sur la VC des Brosses afin de préserver la voirie et éviter les inondations à répétition de l'habitation de M. Mme Patrick JOLIVIER,

par un vote à main levée à l'unanimité

DECIDE de réaliser les travaux tels que proposés par HYDRO CONCEPT avec une maîtrise d'ouvrage du Syndicat de Bassin du Vicoin.

Projet 2 - Restauration écologie du ruisseau du Coudray et contournement du Plan d'Eau de Morfelon

-l'aboutissement des négociations des acquisitions foncières à la réalisation de ce projet,
-l'opportunité du classement du plan d'eau de Morfelon en « eaux closes » pour les besoins de l'association « Pêche »
-du financement via le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2015-2019,
Par un vote à main levée par 16 oui et deux abstentions,
SE PRONONCE favorable au lancement du projet.

DONNE POUVOIR au Maire pour les acquisitions de terrains auprès des époux FOUILLEUL pour les deux projets ci-dessus à hauteur de 2 €/m² net vendeur, frais de géomètre et notaire à la charge de la commune.

CONFIE au Syndicat de Bassin du Vicoin la maîtrise d'ouvrage des travaux,
S'ENGAGE à REMBOURSER le SBV de la part des travaux revenant à la commune.

| | |
|-------------------|--|
| QUESTION 2 | TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF |
|-------------------|--|

Sur proposition de François BERROU responsable du service assainissement collectif, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir en 2019 les tarifs actuels à savoir :

| | |
|------------------------------|---------|
| | HT |
| Prime fixe semestrielle..... | 29.92 € |
| M3 de 0 à 65 m3 | 1.14 € |
| M3 au delà de 65 m3..... | 1.03 € |

| | |
|--|--|
| QUESTION 3 Délib 2018-09-72 | DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Laval et de la Communauté de Communes du Pays de Loiron |
|--|--|

Monsieur le Maire expose qu'en référence à l'arrêté préfectoral du 27 février 2018, la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion entre la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du Pays de Loiron sera créée à compter du 1er janvier 2019.

Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020, le conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération est composé de 76 sièges.

Il précise qu'à ce jour, 3 conseillers municipaux siègent au conseil communautaire du Pays de Loiron : Michel FORTUNÉ, Cécile CHEVREUIL et Mickaël COLIBET.

Dans la nouvelle entité, le nombre de sièges attribués à la commune du Bourgneuf-la-Forêt est de : 1

Aussi, il invite le Conseil Municipal à élire parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms, sans modification de l'ordre de présentation et sans obligation de respecter la parité.

Le premier sur la liste est élu conseiller communautaire titulaire et le second suppléant (e).

Après un vote à bulletin secret, par 18 bulletins – 0 blanc - 0 nul

- **Michel FORTUNÉ est élu conseiller communautaire titulaire**

-**Mickaël COLIBET, second candidat sur la liste, est élu conseiller communautaire suppléant**

de la nouvelle communauté d'agglomération à effet du 1er janvier 2019.

| | |
|-------------------|--|
| QUESTION 4 | DESIGNATION ELUS A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE |
|-------------------|--|

Monsieur le Maire précise que la loi du 1^{er} août 2016 réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Les listes électorales seront dorénavant extraites du REU.

Les inscriptions sur les listes pourront se faire jusqu'à quelques semaines avant chaque scrutin .

Les conditions d'inscription sont sensiblement modifiées et reprécisées
Les commissions administratives sont supprimées et remplacées par les commissions de contrôle.
Pour les communes de plus de 1 000 habitants, le nombre de membres parmi les conseillers municipaux est de 5 répartis 3 de la liste majoritaire et 2 de la seconde liste pris dans l'ordre du tableau.

Composition de la commission de contrôle :

| liste | Prénom et NOM |
|---------|------------------|
| Liste 1 | Gilbert FAUCHARD |
| Liste 1 | Roland PAQUET |
| Liste 1 | Michèle ROBERT |
| Liste 2 | Bernard LINAY |
| Liste 2 | Florence LAMBARÉ |

qui ont accepté.

| | |
|--|---|
| QUESTION 5 Délib 2018-09-73 | DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 1 BUDGET PRINCIPAL |
|--|---|

Le Conseil Municipal unanime décide d'ouvrir les crédits ci-dessus au budget principal 2018

| DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 | | | | |
|--|---------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| Chapitre | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
| | | | | |
| Total de la décision modificative n° 1 | | | - | - |
| Pour mémoire BP 2018 | | | 2 115 850,00 | 2 115 850,00 |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | 2 115 850,00 | 2 115 850,00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
| Opération | Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
| | 2051 | Concessions et droits similaires | 3 500,00 | |
| 182 | 2313 | Constructions | 25 000,00 | |
| 185 | 2128 | Autres agencements et aménag terrains | 15 000,00 | |
| 189 | 2135 | Agencements aménag de constructions | 10 000,00 | |
| | 2151 | Réseaux de Voirie | 97 933,00 | |
| 182 | 1331 | DETR | | 125 000,00 |
| 182 | 1322 | Région | | 26 433,00 |
| Total de la décision modificative n° 1 | | | 151 433,00 | 151 433,00 |
| Pour mémoire BP 2018 | | | 1 819 388,27 | 1 819 388,27 |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 1 970 821,27 | 1 970 821,27 |

| | |
|--|---|
| QUESTION 6 Délib 2018-09-74 | CONVENTION AVEC LA MAISON D'ACCUEIL POUR LA FOURNITURE DES REPAS PENDANT L'ALSH PETITES VACANCES |
|--|---|

Monsieur le Maire présente les modalités techniques et financières de fourniture de repas par la Maison d'Accueil Pierre Guicheney pendant l'accueil loisirs des petites vacances à partir de 2019.

La convention fixe les modalités de préparation, de contenu du repas, de livraison, de transport, de responsabilité et de facturation du repas auprès de la commune à savoir le prix pratiqué au restaurant scolaire. (3.45 € pour l'année 2018 – 2019). Un repas supplémentaire sera facturé par jour au titre du plat témoin qui fera l'aller-retour.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention passée entre les deux structures pour une durée d'une année renouvelable tous les ans sauf dénonciation 3 mois avant chaque échéance.

QUESTIONS DIVERSES

Pôle Enfance : Une visite des lieux est proposée aux conseillers par Roland PAQUET samedi 20 octobre à 10 h

Inauguration de l'accueil RELAIS EAU : Les conseillers sont invités le samedi 10 novembre à 11 heures à la cérémonie de mise en place de ce nouveau service depuis le 1^{er} octobre à la mairie.

Séance levée à 22 heures 40 mn